

Les représentants du personnel CFDT-CGT-FO-SOLIDAIRES au CTS GS DSI-DSO s'opposent au transfert de la fonction de pilotage E-SURFMAR de DSO/CMM à DSO/DOS et au transfert associé d'un poste d'ITM.

L'encadrement de DSO/CMM est actuellement assuré par deux ITM sur les postes CMM/D (poste CUT) et CMM/DA. CMM/DA est également responsable de l'activité « bouées dérivantes » (45%) et responsable du programme E-SURFMAR d'Eumetnet (55%), dont Météo-France assure le pilotage.

La fonction de responsable de programme E-SURFMAR est portée au CMM depuis sa création et participe au rayonnement du centre et de Météo-France dans la communauté bouées et la communauté marine, au sens plus large, avec le positionnement sur Brest. Dépouiller le CMM de cette fonction adresserait un signal très négatif aux partenaires « bouées » de Météo-France, nationaux comme internationaux.

Les fonctions support sur lesquelles s'appuie le responsable de programme sont concentrées au CMM, ce qui permet d'optimiser les activités et d'assurer naturellement l'intérim, au moins partiel, du pilote E-SURFMAR. Ces fonctions support concernent

- les aspects administratifs et financiers,
- les aspects chaînes de traitement,
- les aspects contrôle qualité et monitoring.

1,5 ETP de Météo-France est financé par le programme (base ETP IDT) dans la phase actuelle d'E-SURFMAR, réparti entre la fonction du responsable de programme (ITM) et les fonctions support (portées par des ITM, TSE, adjt ADM).

En cas de départ du responsable de programme avant la fin de la phase actuelle E-SURFMAR (fin 2018) ou au cours de la phase suivante, le recouvrement de poste, s'il n'est pas possible entre le titulaire sortant et le futur titulaire de la fonction pourrait tout à fait se faire à travers CMM/D.

Par ailleurs, la fonction « bouées dérivantes » doit rester au CMM sans restriction de disponibilité de son responsable.

Ce ne serait pas le cas si elle devait être absorbée par le poste CMM/D : on parle ici de tâches supplémentaires à hauteur d'un demi poste !

Et dans ce cas, plus de marge de manœuvre possible, plus de prospective, plus de réponse aux demandes ponctuelles (recherche, commerce) et difficulté d'absorber des activités nouvelles (relations avec les DIR pour déploiement houlographes...). Quid, par exemple, de la réflexion sur le remplacement à terme des bouées par les drones comme c'est inscrit dans le SDO ?

Enfin, la fonction d'adjoint doit être maintenue, couplée avec la fonction bouées dérivantes et le pilotage E-SURFMAR parce que la coordination, l'optimisation des différentes activités, la facilitation des intérim en dépendent.